



Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 033-200043818-20250922-D20250920-DE



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS)

Exercice 2024

Le Syndicat BDG est composé de 3 secteurs géographiques distincts : Bassanne / Dropt / Mongauzy.

Afin d'avoir une vision globale du service public d'eau potable,
les éléments de ces trois services sont présentés en parallèle.

Contexte

Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Le service est délégué, exploité par AFFERMAGE.		
Depuis le 1 ^{er} septembre 2017, le service est exploité par Veolia Eau	Depuis le 1 ^{er} juillet 2018, le service est exploité par Veolia Eau	Depuis le 1 ^{er} septembre 2017, le service est exploité par Veolia Eau
L'échéance de ce contrat portant sur l'ensemble du Syndicat est fixée au 31.12.2025. 3 avenants sont venus modifier ce contrat. Le dernier avenant, ou protocole de fin de contrat, a été validé par délibération du 16 décembre 2024.		
Production, traitement et distribution publique d'eau potable sont assurés par le délégataire.		
15 communes concernées par ce service : Aillas, Barie, Bassanne, Berthez, Blaignac, Castets et Castillon (pour le territoire de l'ex commune de Castillon- de-Castets), Floudès, Fontet, Hure, Lados, Loupiac de La Réole, Noaillac, Pondaurat, Puybarban, Savignac	4 communes concernées par ce service : Camiran, Gironde-sur-Dropt, Morizes, Saint-Exupéry	12 communes concernées par ce service : Bagas, Bourdelles, Fosses et Baleyssac, Jusix, Lamothe- Landerron, Les Esseintes, Loubens, Mongauzy, Montagoudin, Saint-Hilaire de la Noaille, Saint-Michel de Lapujade, Saint-Sève
Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :		
<p>Le délégataire assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement, surveillance et entretien des installations du périmètre délégué - Relève des compteurs - Application du règlement de service - Relations avec les usagers (demande d'abonnement, de réalisation et mise en service de branchement, renseignements, conseils...) - Facturation et recouvrement (y compris de l'assainissement collectif et non collectif dans le cadre du nouveau contrat) - Continuité du service (service d'astreinte) - Analyses dans le cadre de l'autocontrôle 		
<p>Il renouvelle, dans le cadre de son contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Branchements (objectif chiffré atteint dès 2020) - Compteurs - Robinetterie - Matériel tournant - Matériel électrique - Matériel hydraulique - Génie Civil (peinture, enduits) 		
<p>Le Syndicat assure le contrôle du service délégué. Il prend en charge les travaux de renforcement, de renouvellement et d'extension des réseaux ainsi que la construction éventuelle de nouveaux ouvrages ainsi que leur réhabilitation.</p> <p>Il renouvelle également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Branchements depuis 2021 - Génie Civil des ouvrages, toitures... - Captages - Clôtures - Voirie 		

Indicateurs techniques

Production et distribution de l'eau :

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy	TOTAL
Origine de l'eau :	Souterraine – Nappe éocène centre (déficiaire)	L'eau est achetée à La Réole Souterraine – Nappe éocène centre (déficiaire)	Souterraine – Nappe éocène centre (déficiaire)	
Ressource :	Forage "Médoc" – Fontet La source de Fontauriole (Savignac/Pondaurat) n'est plus exploitée	Pas de ressource en propre Forage Mijéma et Prieur 2 – La Réole	Forage des Hilaires (Saint André) - Mongauzy Forage Saint-Jean (Des 4 chemins) - Lamothe-Landerron	
Capacité autorisée de production (arrêté préfectoral du 26/12/2022) :	2 000 m ³ /j ou 640 000 m ³ /an		1 300 m ³ /j pour les Hilaires ou 300 000 m ³ /an 2 000 m ³ /j pour Saint-Jean ou 300 000 m ³ /an	Autorisation globale de prélèvement de 910 000 m ³ /an
Couverture des besoins :	Le volume prélevé est suffisant pour couvrir les besoins actuels en alimentation d'eau potable des 15 communes desservies	Le volume prélevé est suffisant pour couvrir les besoins en alimentation d'eau potable des 5 communes desservies (La Réole compris)	Le volume prélevé est suffisant pour couvrir les besoins en alimentation d'eau potable des 12 communes desservies	
Présence d'une alimentation de secours :	Partielle Deux interconnexions sont en service avec le Syndicat des eaux de Grignols et celui de Garonne Gascogne (Cocumont)	Chaque forage peut répondre aux besoins en eau du secteur	Chaque forage peut répondre aux besoins en eau du secteur	
Capacité des équipements de stockage (en m ³) :	Bâche de Fontet : 500 Château d'eau d'Aillas : 550 Château d'eau de Pondaurat : 1 250 Réservoir de Lanine : 400	Les communes de l'ex. Sepanc du Dropt sont alimentées par le château d'eau du Mirail (Haut service – situé sur La Réole) : 2 247	Bâche de reprise des Hilaires : 200 Réservoir de Landerron : 500 Réservoir du Mirail : 500 Réservoir de Saint-Sève : 300	
Population desservie (<i>chiffres issus du RAD</i>):	6 462	2 467	4 121	13 050
Longueur du réseau d'adduction d'eau potable hors branchements :	271 103 m	66 332 m	192 167 m	529,60 km
Nombre de branchements dont branchements en plomb:	2 560 0	1 270 0	1 669 0	5 499
Nombre de branchements / km	9,4	19,1	8,7	10,4

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de La Réole	Total
Nombre de clients ou d'abonnés total :	3 075	1 276	1 999	6 350
Nombre de compteurs renouvelés par le délégataire :	165 / 3 240 Soit 5,09 %	38 / 1 340 Soit 2,84 %	47 / 2 171 Soit 2,16 %	250 / 6 751 Soit 3,7 %
Volumes prélevés (en m ³) :	501 713 (566 862 en 2023 soit – 11,5 %)	-	280 977 (320 276 en 2023 soit – 12,3 %) dont Les Hilaires : 186 162 et Saint Jean : 94 815	782 690 (- 11,8 %)
Volumes d'eau potable produits (en m ³) :	499 865	-	279 929	779 794
Volumes achetés ou importés (en m ³) :	2 623 0 au Syndicat des eaux de Grignols (4 en 2023) 2 623 au Syndicat Garonne Gascogne (1 033 en 2023)	212 592 L'eau potable alimentant les 4 communes du Dropt est achetée en totalité à La Réole (232 095 en 2023 soit – 8,4 %)	0 Interconnexion avec le réseau de La Réole	215 215
Volumes vendus à d'autres services ou exportés (en m ³) :	0	0	502 à Saint Martin Petit (Syndicat Nord de Marmande)	502
Volumes mis en distribution (en m ³) :	502 488	212 592	279 427	994 507
Volumes comptabilisés hors vente en gros entre 2 relèves (358 j) en m ³ :	321 554 Soit 328 740 sur 366 jours	130 491 Soit 133 407 sur 366 jours	199 675 Soit 204 137 sur 366 jours	651 720 soit 666 284
Volumes vendus ou facturés (en m ³) :	297 420	123 691	191 632	612 743
Volumes consommés autorisés (en m ³) = vol. comptabilisés sur 366 j + vol. sans comptage + vol. de service du réseau :	336 600	139 952	210 715	687 267
Total des pertes du réseau (volumes mis en distribution – volumes consommés) :	165 888	72 640	68 712	307 240 (-14,1 %)
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (/120 points)				108
Rendement du réseau ((vol consommés + vendus à d'autres services / vol mis en distribution) x 100) :	66,99 % 67,7 % en 2023 / 63,9 % en 2022	65,83 % 61,7 % en 2023 / 65,2 % en 2022	75,59 % 73,1 % en 2023 / 60,4 % en 2022	69,16 %
Indice linéaire de perte en réseau (ILP = pertes du réseau / linéaire du réseau / 366 (m ³ /km/j) :	1,67 1,86 en 2023 / 2,22 en 2022	2,99 3,61 en 2023 / 3,39 en 2022	0,98 1,23 en 2023 / 2,03 en 2022	1,59
Indice linéaire de consommation (ILC = volumes consommés / linéaire de réseau / 366 (m ³ /km/j) :	3,39 3,9 en 2023 / 3,93 en 2022	5,76 5,82 en 2023 / 6,37 en 2022	3 3,33 en 2023 / 3,09 en 2022	3,55
Rendement Grenelle à respecter : 65 + (0,2xILC) %	65,68 Respecté	66,15 Non respecté	65,6 Respecté	65,71 Respecté

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy	TOTAL
Nombre total de fuites réparées :	dont 50 sur canalisations et 79 sur branchements	dont 13 sur canalisations et 11 sur branchements	dont 22 sur canalisations et 16 sur branchements	234 (85/106)
Indice d'avancement de la sectorisation :	100 %	100 %	100 %	
Consommation moyenne (l/hab/j) :		134		
Consommation individuelle unitaire (m ³ /ab./an) :		104		
Taux moyen de renouvellement des réseaux :	0,29 %	0,77 %	0,04 %	0,26 %
Travaux réalisés sur :	<i>Bassanne (Pesquey) / Puybarban (Carbonade) : 830 ml Hure – Route de Meilhan : 22 ml Fontet – Rue Guy Campodarve : 405 ml Fontet – Rue de la Base Nautique : 50 ml (travaux réalisés par le délégataire)</i>	<i>Morizes – Les Forges (sauf gîte) : 1 440 ml</i>	-	

Indice d'avancement de la sectorisation : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Pas de sectorisation / **10 %** Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation / **30 %** Sectorisation en cours / **40 %** Sectorisation existante
60 % Sectorisation existante fonctionnelle / **100 %** Suivi annuel des données

Autres travaux réalisés :

Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Abandon de 165 m de canalisation PVC 140 mm à FONTET Rue du Vieux Lavoir Pose d'un réducteur de pression à SAVIGNAC Fier Cadet Mise en place de compteur de sectorisation PONDAURAT Petite Métairie, AILLAS Lanine, LOUPIAC Padouen.	Abandon de 150 m de canalisation Fonte 60 mm à Morizes Quillet	Abandon 240 m canalisation PVC 90 mm à Lamothe Landerron Route des Peyrolits Abandon de 165 m de canalisation PVC 63 mm à Lamothe Landerron Route des Jaguenaux
Pose ou renouvellement de 7 vannes pour améliorer la sectorisation du réseau	Pose ou renouvellement de 6 vannes pour améliorer la sectorisation du réseau	Pose ou renouvellement de 9 vannes pour améliorer la sectorisation du réseau
Mise en stock d'une pompe de forage à Fontet et installation d'un variateur de fréquence		Abaissement de 6ml de la pompe de forage des Hilaires

Traitement et qualité de l'eau :

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Type de traitement :	Déferrisation et chloration sur la station de Fontet	Les eaux des deux forages sont mélangées, déferrisées et chlorées dans la station de production du Prieur	Déferrisation et chloration sur chacune des stations de traitement des Hilaires et de Saint-Jean
Nombre d'analyses réalisées par l'ARS sur l'eau distribuée :	20 bactériologiques 20 physico-chimiques	14 bactériologiques 15 physico-chimiques	16 bactériologiques 16 physico-chimiques
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux brutes et distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité :			
microbiologie :	100 %	100 %	100 %
paramètres physico-chimiques :	100 %	100 %	100 %
Indice d'avancement de protection de la ressource en eau :	100 % pour le forage "Médoc" 40 % pour Fontauriole	100 % pour les deux forages de Mijéma et du Prieur	100 % pour Les Hilaires 100 % pour Saint-Jean

Indice d'avancement de protection de la ressource : **0 %** Aucune action / **20 %** Études environnementale et hydrogéologique en cours / **40 %** Avis de l'hydrogéologue rendu / **50 %** Dossier déposé en préfecture / **60 %** Arrêté préfectoral / **80 %** Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) / **100 %** Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Remarques et informations complémentaires :

Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Dans son rapport annuel, l'ARS indique que le syndicat (PRPDE – Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau) doit poursuivre son plan d'échantillonnage afin d'identifier le risque lié au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine et programmer les actions correctives pérennes sur les parties de réseau concernées pour garantir la conformité durable de la teneur en CVM.		
En 2024, aucun dépassement de la limite de qualité n'a été observé sur les 2 points contrôlés par l'ARS. 1 dépassement a été observé par la PRPDE au lieu-dit Rigoulène sur la commune de Hure dans le cadre du plan d'échantillonnage sur les 2 points contrôlés. Un forage à l'Oligocène sur la commune d'Aillais est en cours de réalisation. Cette nouvelle ressource a pour objectif d'alléger le forage de "Fontet" et de sécuriser les ressources du syndicat.	En 2024, aucun dépassement de la limite de qualité n'a été observé sur les 3 points contrôlés par l'ARS. Aucun point n'a été contrôlé sur le Dropt en 2024 par la PRPDE dans le cadre du plan d'échantillonnage. Le suivi des purges situées au lieu-dit Les Henriets et Le Grand Baron sur la commune de Camiran n'a pas révélé de non-conformité en 2024.	En 2024, aucun dépassement de la limite de qualité n'a été observé sur le point contrôlé par l'ARS. Aucun dépassement n'a été observé par la PRPDE dans le cadre du plan d'échantillonnage sur les 4 points contrôlés. Le suivi des purges situées au lieu-dit Les Graves, Les Sables et à la Mairie de la commune de Lamothe-Landerron n'a pas révélé de non-conformité en 2024.

Indicateurs financiers

Recettes du service pour l'ensemble du contrat :

		Evolution / 2023
Produits du service en € HT :	1 837 987	- 5,47 %
Dont Recette totale facturée pour le Syndicat en € HT (surtaxe) :	676 568	- 2,30 %
Dont Recette totale facturée pour le délégataire en € HT (part fermier)	700 153	- 10,5 %
Dont Recette totale facturée pour les organismes publics (Agence de l'eau : redevance pollution et prélèvement) en € HT	289 402	- 3,68 %
Charges liées au contrat	2 108 497	- 4,77 %
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :	2,74 %	1,7 % en 2023
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (€ HT)	632	2 922 en 2023

Etat de la dette :

	Capital restant dû au 31/12/2024	Annuités versées en 2024			Durée d'extinction de la dette : 1,04 an
		Capital	Intérêts	Total	
Bassanne	311 400,71 €	31 398,27 €	9 342,08 €	40 740,35 €	
Dropt	39 877,53 €	17 229,13 €	2 221,98 €	19 451,11 €	
Mongauzy	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total	351 278,24 €	48 627,40 €	11 564,06 €	60 191,46 €	

Prix du service (identique sur les 3 secteurs depuis le 1^{er} juillet 2018) :

Prix du m ³ d'eau distribué au 01.01.2025 :	2,62 € TTC
Prix du m ³ d'eau distribué au 01.01.2024 :	2,51 € TTC
Prix du litre d'eau au 1 ^{er} janvier 2025	0,00262 €
Répartition du prix de l'eau pour 120 m ³ :	Au 01/01/2025
Part fixe du délégataire (en € HT) :	57,64
Part fixe du Syndicat (en € HT) :	38
Part variable du délégataire (en € HT) :	63,48
Part variable du Syndicat (en € HT) :	80,04
Part variable Agence de l'Eau (en € HT) :	59,12

Facture type

Eléments relatifs au prix du mètre cube d'eau distribué au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2025 (décret 93-633 du 06.05.1993).
Base INSEE d'une facture de 120 m³, soit la consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants) – Tarifs et montants en euros

Secteur de Bassanne, du Dropt et de Mongauzy - Tarif applicable sur les 31 communes du Syndicat Bassanne-Dropt-Garonne

Distribution de l'eau	Volume	Prix au 01/01/24	Prix au 01/01/25	Montant au 01/01/24	Montant au 01/01/25	Évolution
Part du délégataire (Veolia)				117,36	121,12	
Abonnement annuel		55,86	57,64	55,86	57,64	+ 3,19 %
Consommation	100	0,4070	0,42	40,70	42	+ 3,19 %
	20	1,04	1,074	20,80	21,48	+ 3,27 %
Part syndicale				115,84	118,04	
Abonnement annuel		37	38	37	38	+ 2,70 %
Consommation	120	0,6570	0,6670	78,84	80,04	+ 1,52 %
Organismes publics – Agence de l'eau Adour-Garonne				52,20	59,12	+ 13,26 %
Redevance lutte contre la pollution de l'eau	120	0,33	0	39,60	0	
Préservation des ressources en eau / Prélèvement sur la ressource	120	0,1050	0,1027	12,60	12,32	
Consommations d'eau			0,32		38,40	
Performance des réseaux d'eau potable			0,07		8,40	
Prix H.T. pour 120 m³				285,40	298,28	+ 4,51 %
TVA à 5,5 %				15,70	16,41	
Prix T.T.C. pour 120 m³				301,10	314,69	+ 4,51 %
Prix T.T.C. pour 1 m³				2,51	2,62	

